

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 27 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 053/2013 : "subvention exceptionnelle à l'association «Gardon Strépiginois»".

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « GARDON STREPIGNOIS »

M. MEUNIER présente le rapport.

Afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à la pêche, l'association GARDON STREPIGNOIS a souhaité installer un ponton.

A cet effet, l'association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer afin d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association GARDON STREPIGNOIS

Considérant la demande de l'Association Gardon Strépiginois

APRES DELIBERATION Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE,**

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Gardon Strépiginois,